

Unité interdépartementale des Alpes du Sud  
84 Rue des Artisans  
Zone Industrielle Saint-Joseph  
04100 MANOSQUE  
Tél. : 04.88.22.65.70

Manosque, le 03/08/2022

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 24/06/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur



**Mairie de Castellane**

**ISDI**

Lieu-dit Saint Roch  
Parcelle anciennement cadastrée 000OC0705  
04120 CASTELLANE

Références : DEP-MAN-2022-000134

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 24/06/2022 sur l'Installation de Stockage de Déchets Inertes implanté Lieu-dit Saint Roch Parcelle anciennement cadastrée 000OC0705 04120 CASTELLANE. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Il s'agit d'une visite de récollement de la remise en état du site à la suite des constats de l'inspection (cf courrier en date du 25 mai 2018).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- Mairie de Castellane
- Lieu-dit Saint Roch Parcelle anciennement cadastrée 000OC0705 04120 CASTELLANE
- Code AIOT dans GUN : 0006413186
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

Dépôt de déchets inertes sur un terrain municipal.

#### **Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- Cessation d'activité

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées
  - les observations éventuelles
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

| Nom du point de contrôle | Référence réglementaire                                        | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s) | Autre information |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| ISDI illégale            | Code de l'environnement du 01/01/2022, article {Non Renseigné} | /                                                                                                          | Sans objet        |

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La remise en état du site est effective.

## 2-4) Fiches de constats

**Nom du point de contrôle :** ISDI illégale

|                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Code de l'environnement du 01/01/2022, article {Non Renseigné}                                                                                                                             |
| <b>Thème(s) :</b> Illégaux, déchets                                                                                                                                                                                         |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br>Evacuation de déchets inertes en bordure du Verdon.                                                                                                                                      |
| <b>Constats :</b> Conformément aux engagements de la mairie par courrier en date du 26 juin 2018, les déchets inertes ont été évacués et le site a été remis en état. L'accès à la plateforme de déchargement est condamné. |
| <b>Observations :</b>                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Type de suites proposées :</b> Sans suite                                                                                                                                                                                |
| <b>Proposition de suites :</b> Sans objet                                                                                                                                                                                   |

